

COMMISSION ECONOMIQUE DES NATIONS UNIES POUR L'AFRIQUE

Colloque régional CEA/UNESCO sur l'utilisation
de la science et de la technique
pour le développement en Afrique

Addis-Abéba, 5-16 octobre 1970

PROJET DE RAPPORT

GROUPE DE TRAVAIL IV

COOPERATION REGIONALE DANS LE DOMAINE DE LA SCIENCE ET DE LA TECHNIQUE

Président : M. A. Bouraoui
(Tunisie)

Rapporteur: M. K.G. Kilewela
(République-Unie
de Tanzanie)

GROUPE DE TRAVAIL IV

COOPERATION REGIONALE DANS LE DOMAINE DE LA SCIENCE ET DE LA TECHNIQUE

Président : M. A. Bouraoui (Tunisie)

Rapporteur : M. K.G. Kilewela (République-Unie de Tanzanie)

1. Le Groupe de travail IV a examiné le sujet intitulé "Coopération régionale dans le domaine de la science et de la technique" au cours de deux séances, qui ont eu lieu dans la matinée et dans l'après-midi du 13 octobre 1970.

2. M. Ibukun (UNESCO) a présenté le premier document de travail publié sous la cote S&T/WP/11, qui portait sur l'historique de la coopération régionale en Afrique. L'examen de la coopération a permis de dégager les trois points ci-après :

i) Il faut garder présent à l'esprit que de nombreuses langues différentes sont parlées en Afrique et que ce continent connaît actuellement des mutations profondes, fait qui exige des gouvernements africains qu'ils s'efforcent activement à promouvoir la science et la technique en instaurant la coopération sur le plan régional;

ii) Il faut que les gouvernements africains affectent les ressources financières nécessaires aux projets régionaux, en tenant aussi compte des questions intéressant l'information;

iii) Certaines organisations internationales ont un rôle important dans la mise en place d'institutions régionales pour la science et la technique.

3. Le deuxième document (S&T/WP/12) a été présenté par M. Banjo (CEA) qui a rappelé l'importance des éléments essentiels sur lesquels se fonde la coopération dans le domaine de la science et de la technique.

- 1) La coopération dans le domaine de la science et de la technique devra être lancée par les scientifiques individuels des différentes institutions et disciplines, car c'est là la meilleure base sur laquelle on peut asseoir la coopération régionale. A l'heure actuelle, de nombreux programmes internationaux intéressant la science en Afrique sont tributaires du financement extérieur et ils s'effondreraient si ce financement cessait.
- 2) Il est nécessaire que les scientifiques mobilisent eux-mêmes les communautés scientifiques et techniques de leur pays, ce qui permettra de créer la base collective indispensable à la coopération régionale.
- 3) Les problèmes que pose la coopération dans le domaine de la technique, proviennent de problèmes d'ordre général touchant les ressources naturelles, le développement industriel et la modernisation de l'agriculture; la nécessité pour tous les pays africains d'importer des techniques prouve qu'il faut coopérer à l'échelle régionale pour assurer les investissements nécessaires dans le domaine de la technique.

Le document étudie en outre la question du choix des secteurs devant faire l'objet d'une coopération régionale et des mécanismes institutionnels à créer en vue de la coopération.

4. Les délibérations ont porté essentiellement sur 11 questions, qui étaient divisées en deux parties intitulées "Coopération régionale : son infrastructure nécessaire et les moyens de l'encourager" et "Secteurs prioritaires pour la coopération régionale dans le domaine de la science et de la technique".

Coopération régionale : son infrastructure nécessaire et les moyens de l'encourager

5. Les participants ont surtout examiné les sujets suivants :

- La forme que doivent prendre les mécanismes internationaux de coopération régionale : on s'est demandé s'il faut créer une

commission, un comité ou un conseil ressemblant à la CEA pour la coopération régionale dans le domaine de la science et de la technique, et quels sont les critères qui doivent présider à la mise en place de ces mécanismes;

- Les enseignements que les pays africains peuvent tirer, le cas échéant, des efforts de coopération régionale dans le domaine de la science et de la technique déployés dans d'autres régions du monde;

- La question de savoir s'il est possible ou souhaitable de remettre en vigueur, sous une forme ou une autre, les arrangements de coopération régionale dans le domaine de la science et de la technique, qui existaient entre les pays africains, avant leur accession à l'indépendance. Les participants ont estimé dans l'ensemble qu'il faudra le faire dans certains secteurs;

- Le rôle que doivent jouer les scientifiques et techniciens individuellement; les organismes scientifiques et professionnels nationaux; les universités et autres institutions scientifiques; l'Etat, dans le cadre de l'action en faveur de la coopération régionale.

- La constitution d'associations scientifiques régionales et d'associations régionales de techniciens, moyen utile de stimuler la coopération régionale dans le domaine de la science et de la technique.

Secteurs prioritaires pour la coopération régionale dans le domaine de la science et de la technique

6. Après avoir examiné, dans le courant de la matinée, l'infrastructure nécessaire à la coopération régionale dans le domaine de la science et de la technique et les moyens de l'encourager, le Groupe de travail, à sa séance de l'après-midi, a abordé les problèmes des secteurs prioritaires, en s'attachant surtout à l'étude des questions suivantes :

- Secteurs de la science et de la technique où la coopération régionale est particulièrement recommandée;

- Secteurs prioritaires pour la coopération régionale touchant l'éducation et la formation professionnelle du personnel scientifique et technique;
- Secteurs prioritaires pour la coopération régionale dans le domaine des ressources naturelles en ce qui concerne les prospections, les recherches et les études;
- Secteurs prioritaires pour la coopération régionale dans le domaine de la science et de la technique qui intéresse l'agriculture, l'industrie, la sylviculture et la pêche;
- Les différentes institutions pour la science et la technique qui doivent être encouragées au titre de la coopération régionale;
- Les moyens de recherche et d'instruction générale qu'il convient d'organiser, en commun, sur le plan régional (bibliothèques, centres de documentation et d'entretien, centres de calcul, etc.).

Les participants ont procédé à l'examen approfondi et critique des questions touchant la coopération régionale dans le domaine de la science et de la technique et ils ont décidé de présenter des recommandations concernant les mesures à prendre pour instaurer une coopération plus étroite entre les pays africains. On trouvera ci-après les recommandations formulées par le Groupe de travail pour examen par le Colloque.

Mardi 13 octobre 1970

GROUPE DE TRAVAIL IV

COOPERATION REGIONALE DANS LE DOMAINE DE LA SCIENCE ET DE LA TECHNIQUE

I. Coopération régionale : son infrastructure nécessaire et les moyens de l'encourager

- a) Y a-t-il des suggestions concernant la forme que doivent prendre les mécanismes internationaux de coopération régionale ?
- b) Quels enseignements les pays africains peuvent-ils tirer, le cas échéant, du succès ou de l'échec des efforts de coopération régionale dans le domaine de la science et de la technique déployés dans d'autres régions du monde ?
- c) Est-il possible ou souhaitable de remettre en vigueur les arrangements de coopération régionale dans le domaine de la science et de la technique, qui existaient entre les pays africains, avant leur accession à l'indépendance ?
- d) Dans le cadre de l'action en faveur de la coopération régionale, quel est le rôle que doivent jouer i) les scientifiques et techniciens individuellement; ii) les organismes scientifiques et professionnels nationaux; iii) les universités et autres institutions; iv) l'Etat.
- e) La constitution d'associations scientifiques régionales et d'associations régionales d'ingénieurs est-elle un moyen utile de stimuler la coopération régionale dans le domaine de la science et de la technique ?

II. Secteurs prioritaires pour la coopération régionale dans le domaine de la science et de la technique

- a) Dans quels secteurs de la science et de la technique la coopération régionale est-elle particulièrement recommandée ?
- b) Quels sont les secteurs prioritaires pour la coopération régionale touchant l'éducation et la formation professionnelle du personnel scientifique et technique ?

- c) Quels sont les secteurs prioritaires pour la coopération régionale dans le domaine de la science et de la technique qui intéresse l'agriculture, l'industrie, la sylviculture et la pêche ?
- d) Quels sont les secteurs prioritaires pour la coopération régionale dans le domaine des ressources naturelles en ce qui concerne les prospections, les recherches et les études ?
- e) Quelles sont les institutions pour la science et la technique qui doivent être encouragées au titre de la coopération régionale ?
- f) Quels sont les moyens de recherche et d'instruction générale qu'il convient d'organiser, en commun, sur le plan régional (bibliothèques, centres de documentation et d'entretien, centres de calcul, etc.) ?

COMMISSION ECONOMIQUE DES NATIONS UNIES POUR L'AFRIQUE
Colloque regional CEA/UNESCO sur l'utilisation de
la science et de la technique pour le developpement
en Afrique
Addis-Abeba, 5-16 octobre 1970

GROUPE DE TRAVAIL IV

PROJET DE RECOMMANDATIONS

COOPERATION REGIONALE DANS LE DOMAINE DE LA SCIENCE ET DE LA TECHNIQUE

RAPPORTEUR: M. K.G. Kelewela

PARTIE I

Cooperation regionale: son infrastructure necessaire et les
moyens de l'encourager

PARTIE II

Secteurs prioritaires pour la cooperation regionale dans le domaine
de la science et de la technique

M70-2289

Prie l'UNESCO de prendre les mesures nécessaires pour inclure dans ses programmes de formation, l'assistance sous forme de bourses de perfectionnement destinées à faciliter les citations de la documentation pertinente établie dans les deux langues et à contribuer à une meilleure compréhension, lors de réunions régionales, entre scientifiques et techniciens africains, parlant anglais et français.

L'Organisation des Nations Unies et ses institutions spécialisées devront continuer d'organiser sur le plan régional des échanges de vues sur les problèmes communs et d'encourager les programmes et activités qui pourraient être entrepris à l'échelle régionale, et, à cette fin, renforcer davantage leurs bureaux régionaux qui s'occupent de la science et de la technique en Afrique.

Tenant compte du passage qui s'opère actuellement des arrangements de coopération mis en place par les puissances coloniales aux institutions nationales de pays indépendants,

Recommande aux pays africains d'étudier tous les moyens possibles d'associer leurs efforts dans le domaine de la science et de la technique et les

Prie en outre instamment de remettre en vigueur et de renforcer des arrangements de coopération régionale existants, qui doivent, dans toute la mesure du possible, être dirigés et orientés par des Africains.

Reconnaissant le rôle qui revient aux associations scientifiques et professionnelles dans l'action en faveur de la coopération régionale dans le domaine de la science et de la technique,

Recommande de créer, avec l'assistance de l'UNESCO et celle des autres organisations internationales, des associations scientifiques et professionnelles régionales africaines et de renforcer les associations qui existent déjà.

PARTIE II

SECTEURS PRIORITAIRES POUR LA COOPÉRATION RÉGIONALE DANS LE DOMAINE DE LA SCIENCE ET DE LA TECHNIQUE

Reconnaissant la pénurie de personnel scientifique et technique pour le développement en Afrique.

Considérant que la formation assurée à l'étranger n'est pas toujours adaptée ni conforme aux conditions particulières à l'Afrique.

Recommande d'organiser en Afrique la formation du personnel scientifique et technique et de créer ou de renforcer à cet effet des instituts régionaux de formation dans le domaine de l'agriculture, de la santé, de l'industrie, de la sylviculture et de la pêche;

PARTIE PREMIERE

COOPERATION REGIONALE EN MATIERE D'INFRASTRUCTURE NECESSAIRE ET LES MOYENS DE LA REALISER

1. Tout mécanisme international de coopération régionale dans le domaine de la science et de la technique, qui sera institué sous la forme d'une commission, d'un comité ou d'un conseil, devra répondre aux critères suivants:
 - i) Il doit être réellement représentatif de tous les Etats intéressés et être investi de commun accord de la responsabilité d'établir les buts et les programmes particuliers et de les évaluer;
 - ii) Les membres de l'organisme international doivent jouir de la confiance sous réserve des gouvernements qu'ils représentent et être mandatés par eux;
 - iii) La commission, le comité ou le conseil doit être en mesure de s'acquitter efficacement de sa mission et se composer, de préférence, de spécialistes des sciences naturelles, de techniciens, de même que de spécialistes des sciences sociales, d'administrateurs et de personnes responsables de l'élaboration de politiques;
 - iv) Dès sa création, les Etats participants doivent mettre à la disposition de cet organisme des ressources financières suffisantes
2. Reconnaissant
 - i) que les langues utilisées par les scientifiques et techniciens jouent un rôle important comme éléments qui favorisent ou entravent la coopération à tous les niveaux;
 - ii) qu'il existe deux langues qui sont utilisées aux réunions des scientifiques et techniciens africains;

Recommandant comme première condition préalable à l'instauration, entre les Etats africains, d'une coopération régionale en matière d'utilisation de la science et de la technique pour le développement, d'offrir aux scientifiques et aux techniciens la possibilité d'acquérir du moins une connaissance de base tant du français que de l'anglais, et

Recommandent en outre que les instituts regionaux de formation etablissent et harmonisent des normes professionnelles acceptables pour les Etats membres africains.

Reconnaissant la necessite de familiariser le grand public et les pouvoirs publics des pays africains, avec le role de la science et de la technique;

Conscients des efforts remarquables que deploie l'UNESCO pour aider les pays africains a faire connaitre a leur population le role de la science et de la technique;

Recommandent a l'UNESCO, agissant de concert avec les Etats membres, de continuer a intensifier ses activites dans ce domaine;

Prient l'UNESCO d'elaborer et de soutenir un vaste programme regional (comprenant l'utilisation de musees scientifiques et techniques, d'expositions itinerantes, de cours et de cycles d'etudes) pour faire connaitre le role de la science et de la technique parmi les peuples africains.

Reconnaissant la necessite pour l'Afrique de concentrer actuellement ses activites de formation et de recherche dans le domaine des industries extractives, des industries petrolieres et de la geologie;

Conscients de l'assistance qui est accordee actuellement dans ces domaines aux gouvernements africains par l'Organisation des Nations Unies et par ses institutions specialisees,

Recommandent de developper ou de creer en Afrique avec l'assistance de l'UNESCO et celle d'autres organismes internationaux, des etablissements regionaux de recherche et de formation dans le domaine des industries extractives, des industries petrolieres et de la geologie,

Recommandent en outre a la CEA et a d'autres organismes internationaux d'etudier s'il est possible en Afrique de traiter, dans des conditions economiques, les mineraux extraits dans la region.

Tenant compte de l'importance que revetent certains services auxiliaires indispensables pour la recherche, les etudes et la formation dans le domaine de la science et de la technique en Afrique,

Recommandent de créer d'urgence, en Afrique, en coopération avec les Etats membres et avec l'assistance de l'UNESCO et d'autres organismes internationaux reliés ou non à l'Organisation des Nations Unies, des centres sous-régionaux d'outillage et d'entretien ainsi que des centres sous-régionaux de documentation scientifique et technique dotés des moyens matériels et du personnel nécessaires.